

01.04.2008 - 11:10 Uhr

Contre l'arbitraire à la Confédération - Plus de 3000 « lettres de licenciement » adressées au Conseil fédéral Merz

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral entend réviser la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) de manière à permettre et imposer des licenciements injustifiés, c'est-à-dire arbitraires, même si un tribunal les qualifiait d'injustifiés. Toutes les associations du personnel de la Confédération sans exception rejettent ce coup de force. Avec leur action de lettres de licenciement « Vous êtes viré ! », les syndicats APC, garaNto et ssp, de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) ont récolté en seul mois plus de 3000 signatures qu'ils ont remises aujourd'hui à midi au Département fédéral des finances responsables de ces questions.

Le succès de cette action met en évidence le climat de résistance qui, depuis plusieurs mois, règne au sein du personnel de la Confédération. En signant cette lettre « lettre de licenciement » adressée au conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, les personnes directement concernées font clairement savoir qu'après le démantèlement social de Publica, la caisse de pensions de la Confédération, la suppression de milliers d'emplois fédéraux et les innombrables réorganisations de ces dernières années, elles ressentent cette révision de la LPers dirigée contre elles comme une provocation supplémentaire. La CNPC retourne avec fermeté ce projet de révision de la LPers à son auteur et exige du Conseil fédéral que, six ans seulement après son entrée en vigueur, cette loi ne soit pas à nouveau révisée avant d'avoir fait l'objet d'une évaluation approfondie. La Confédération doit rester un employeur exemplaire. Par son travail de haute qualité et tout à fait irréprochable dans la réalisation des mandats sans cesse confiés à lui par le peuple, le parlement et le gouvernement, le personnel de la Confédération mérite d'être apprécié à sa juste valeur. Procéder à une coupe claire effectuée dans la sécurité relative de l'emploi serait aller dans la direction inverse. Avec l'actuelle protection contre le licenciement, la Confédération peut déjà licencier sans problème aucun celles et ceux de ses employé(e)s dont le travail et l'attitude ne sont pas satisfaisants.

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)

Contact:

Renseignements:

Hans Müller, APC et président de la CNPC, 079 406 93 38

Christine Goll, ssp, 079 501 20 70

André Eicher, garaNto, 079 380 52 53